

**ÉCOLE D'ATHLÉTISME**  
**FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2017 /2018**

**ADHÉSION**                       **RENOUVELLEMENT**                       (1)

**NOM** : \_\_\_\_\_

**PRENOM** : \_\_\_\_\_

**Date de naissance** :    /    /                      **SEXE** :    **M**                       **F**     (1)

**Adresse** : \_\_\_\_\_

N° de LICENCE (si renouvellement)		
Téléphone fixe :		
Portable :		
Courriel :		
Certificat médical daté de moins de six mois et spécifiant l'aptitude de la pratique de l'athlétisme en compétition:		
Catégorie	EA	PO

**Cotisation des Catégories** (incluant licence, assurances, certains déplacements, T.Shirt du club etc...)

\* **ÉVEIL ATHLÉ (2009/2010) ; POUSSIN (2007-2008) 120 €**

Pour les familles : deuxième licence et suivantes 80 € (par licence)

Pour les familles ayant un ou des enfants à l'école d'athlé il faut faire l'inscription de ceux-ci auprès de Denis Sparapan

**Chèque à l'ordre du CAB**

**NB** : Pour les enfants nés en 2008 le passage à la catégorie Poussin sera effective le 01/11 2017

Pour les enfants nés en 2006 le passage là la catégorie Benjamin sera effective le 01/11/2017

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à pratiquer l'athlétisme au C.A. Bigouden.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**P J : RÈGLEMENT INTÉRIEUR du Club**

(1) cocher la case correspondante

(2) **NB** : Seuls les dossiers complets seront pris en compte et remis à Denis SPARAPAN au local du CAB ou envoyés à son adresse :

**15, hameau de Kérinou 29170 SAINT EVARZEC**

# CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur : \_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

Certifie que :

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Ne présente pas de contre-indication à la pratique  
de l'athlétisme en compétition**

**DATE**

**SIGNATURE**

**CACHET**

**N° de licence :** \_\_\_\_\_



**Club Athlétique Bigouden**  
Stade Bigouden 29 rue des déportés 29120 Pont-l'Abbé  
Président : Stéphane Le Pape

## **École d'Athlé saison 2017/2018**

### **OBJECTIF :**

*Donner l'envie aux enfants motivés de pratiquer l'athlétisme et de participer aux compétitions qui leur sont réservées*

*NB: L'école d'athlé n'est pas une garderie, l'objectif étant de faire progresser sportivement les enfants*

### **Entraînements :**

*Le mercredi de 14H30 à 16H00 en période scolaire (en dehors de ces horaires les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents)*

### **Initiation à la pratique de l'athlétisme :**

*Courir, Marcher, Lancer, Sauter. Organisation par atelier en partie de façon ludique.*

### **Compétitions :**

*En moyenne six rencontres proposées par an pour les poussins et quatre pour les éveils athlé, plus les compétitions de cross et classiques (ex : La Bigoudène).*

**Il est important que les enfants y participent au maximum**

### **Encadrement :**

*Des animateurs entraîneurs chevronnés avec l'aide des parents et des membres du club.  
(tous bénévoles)*

### **Tenue : Marquée au nom de l'enfant**

*Short ou collant, tee shirt, chaussures et chaussettes de sport, survêtement ou polaire pour ne pas prendre froid après l'entraînement.*

### **Divers :**

*Prévoir une petite bouteille d'eau*

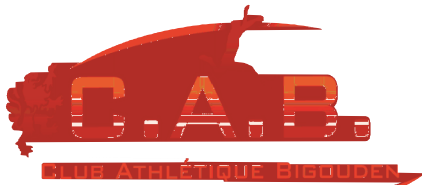
### **IMPORTANT :**

*Pour accéder aux ateliers de l'école d'athlé le dossier complet d'inscription sera exigé; les demandes de licences seront faites le 20 septembre 2017 et jusqu'à cette date les parents pourront annuler l'inscription et dans ce cas les documents y compris la cotisation leur seront rendus.*

**CLUB ATHLÉTIQUE BIGOUDEN 2017/2018****Siège : Stade Bigouden 29 rue des déportés 29120 Pont-l'Abbé****Calendrier prévisionnel de l'école d'athlé (MAJ le 20/08/2017)****Les compétitions seront rajoutées au fur et à mesure que les dates seront fixées**

Jour	Entraînement mercredi	Compétition	Horaire	Lieu	Observations (1)
06/09/17	X		14H00 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	Inscriptions et Démo
13/09/17	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
20/09/17	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
27/09/17	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
<b>01/10/17</b>		<b>X</b>			<b>La Bigoudène</b>
04/10/17	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
11/10/17	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
18/10/17	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
08/11/17	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
<b>11/11/17</b>		<b>X</b>			<b>Cross de Bannalec</b>
15/11/17	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
22/11/17	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
29/11/17	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
06/12/17	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
13/12/17	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
<b>20/12/17</b>	<b>X</b>		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
<b>10/01/18</b>	<b>X</b>		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
17/01/18	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
<b>24/01/17</b>	<b>X</b>		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
31/01/18	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
07/02/18	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
14/02/18	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
21/02/18	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
14/03/18	X		14H30 à 16H	Halle Raphalen Plonéour	
21/03/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
28/03/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
04/04/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
11/04/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
18/04/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
09/05/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
16/05/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
23/05/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
30/05/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
06/06/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
13/06/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	
20/06/18	X		14H30 à 16H	Stade Bigouden Pont-l'Abbé	

**N B : Ce calendrier ne tient pas compte des changements éventuels liés à l'organisation scolaire , de l'impossibilité d'utiliser les installations sportives occupées par des compétitions ou autres et des intempéries obligeant à annuler une séance .**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Janvier 2012)

Ce règlement fixe les droits respectifs du club, des athlètes et des dirigeants .Il pourra être amendé chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire.

## I. INSCRIPTIONS

Le Club Athlétique Bigouden est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

L'adhésion se fait à compter du 1<sup>er</sup> Septembre. Elle comprend le bulletin d'inscription signé par l'athlète ou son représentant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition *datant de moins de 3 mois* (pour les athlètes) et le règlement complet de la cotisation.

## II. ENTRAÎNEMENTS

Tous les entraînements organisés par le club sont ouverts à tous les licenciés ,selon les catégories et spécialités, quel que soit le lieu.

## III. COMPÉTITIONS

1. Chaque athlète s'engage à participer au minimum à 2 compétitions individuelles FFA ainsi qu'aux compétitions par équipe pour lesquelles il est convoqué. En cas d'absence sans motif sérieux, la licence de l'intéressé(e) ne sera pas renouvelée la saison suivante.
2. Le C.A.B. s'engage à organiser et payer le transport pour tous les championnats officiels et pour les épreuves de préparation dont la liste sera établie à chaque début de saison par le comité.
3. Tout athlète qualifié pour un championnat de France individuel pourra prétendre aux remboursements de ses frais de transport par le C.A.B. , à condition d'avoir préalablement, et sauf empêchement majeur, participé à 5 compétitions sous les couleurs du C.A.B. , dont les compétitions par équipe pour lesquelles il est convoqué.

## IV. ENCADREMENT JEUNES

Tout mineur est sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement.

## V. COMPORTEMENT

Tout athlète ayant un comportement allant à l'encontre du bon fonctionnement de l'association ou de son esprit sportif, non respectueux de ses membres ou de son matériel ou pour tout autre motif grave, s'expose à d'éventuelles sanctions allant jusqu'à l'exclusion.

## VI. COMITE DIRECTEUR

Il est élu pour 3 ans et renouvelable par tiers, tous les ans à l'Assemblée Générale. Tout membre absent des réunions du Comité ou des stades pendant 4 mois consécutifs pourra être considéré comme démissionnaire.

## VII. DROIT à l'IMAGE

Tout licencié autorise gracieusement le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club.